

Descriptif de module

Domaine : Santé
Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé de module *Projet de vie professionnelle (TP-PVP)* 2024-2025

Code : S.SI.364.3448.F.24

Type de formation :

- Bachelor
 Master
 MAS DAS CAS
 Autre :

Type : Module obligatoire
 Module obligatoire à option

Organisation temporelle :

- Module sur un semestre
 Module sur deux semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

Caractéristique : Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) HES-SO du 2 juin 2020.

2. Organisation

Crédits ECTS : 4 ECTS

Langue principale d'enseignement :

- Français Anglais
 Allemand Autre :
 Italien

3. Prérequis

- Avoir validé les 60 ECTS de la première année
 Avoir validé le module : ...
 Avoir suivi le module : ...
 Pas de prérequis
 Autre : ...

4. Compétences visées / Apprentissages critiques

Rôles et compétences visés

Rôle d'expert·e

Compétences : Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6

Rôle de communicateur·rice

Compétences : Bb1 Bb2 Bb3 Bb4

Rôle de collaborateur·rice

Compétences : Cb1 Cb2 Cb3 Cb4

Rôle de leader

Compétences : Db1 Db2 Db3 Db4

Rôle de promoteur·rice de la santé

Compétences : Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

Rôle d'apprenant·e et de formateur·rice

Compétences : Fb1 Fb2 Fb3 Fb4

Rôle de professionnel·le

Compétences : Gb1 Gb2 Gb3 Gb4

Apprentissages critiques :

- Intégrer une posture professionnelle en constante évolution.
- Défendre l'importance de son propre rôle dans le devenir de la profession, des politiques socio-sanitaires et environnementales.
- Adopter une posture assertive.

5. Contenus

- Curriculum
- Entretien d'embauche
- Formation continue
- Risques psychosociaux de la profession

6. Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Conférence | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input type="checkbox"/> Laboratoire clinique | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input checked="" type="checkbox"/> Présentiel | <input type="checkbox"/> Distanciel | |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Examen écrit | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dépôt de dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Contrôle continu... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Individuel | <input type="checkbox"/> En groupe | |

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont présentées aux étudiant·es le jour de la présentation du module et précisées dans le syllabus.

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Conditions de la remédiation

Modalités d'évaluation de la remédiation

Remédiation possible

Pas de remédiation

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec. La note Fx est exclue.

Selon consignes définies dans le syllabus.

Répétition

Conditions de la répétition :	La répétition de la validation du module est possible sur la semaine 34-35 de l'année académique en cours sans quoi le module est répété l'année académique suivante.
Modalités d'évaluation de la répétition :	Identique à l'évaluation du module ou selon consignes transmises dans le cadre du module
Délai pour l'évaluation de la répétition :	Fin du semestre durant lequel le module est répété (semaine 34-35)
Validation de la répétition :	La répétition est validée si l'étudiant·e obtient la qualification E. La remédiation n'est pas possible.

9. Exigences de fréquentation

L'étudiant·e est responsable de son engagement dans les cours et de sa préparation pour atteindre le niveau attendu. Tous les cours participent à cette préparation et la fréquentation de ces derniers revêt un caractère obligatoire.

La présence aux cours dans lesquels la pédagogie expérientielle prime (séminaire, laboratoire clinique, analyse de pratique, ...) peut faire l'objet d'une attribution de points à la validation. Ces cours sont identifiés dans le syllabus. Les situations particulières sont réservées.

10. Remarques

11. Bibliographie

- Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan—RS 811.21—Etat le 1er janvier 2022). (s. d.). Consulté 2 août 2023, à l'adresse <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/16/fr>
- Masdonati, J., & Zittoun, T. (2012). Les transitions professionnelles : processus psychosociaux et implications pour le conseil et l'orientation. *L'orientation Scolaire Et Professionnelle*, 41(2), 229–253.
- Meleis, A. I. (Éd.). (2010). *Transitions theory: Middle-range and situation-specific theories in nursing research and practice*. Springer Pub. Co.
- Perez-Roux, T. (2016). Transitions professionnelles et transactions identitaires : expériences, preuves, ouvertures. *Revue Pensée plurielle*, 41, 81-93.
- Zittoun, T. (2013). Une psychologie des transitions. Des ruptures aux ressources. In P. Curchod, P. A. Doudin, & L. Lafortune (Eds.), *Les transitions à l'école* (pp. 261-279). Québec : Presses de l'Université du Québec.

12. Equipe enseignante

Maitres d'enseignement et professeur·es de l'école et intervenant·es externes.

Nom des responsables de la transition : Schmittler Mélanie

Descriptif validé le 08.09.2024

Par la responsable locale de filière : A.-L., Thévoz